

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2024-n°394-S

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté de voirie Portant Autorisation d'Occupation du Domaine Public

Prolongation de l'arrêté n°2024-341-S

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route,
Vu le Code la voirie routière,
Considérant les travaux entrepris rue Gisèle Thauvoye
Considérant l'arrêté n°2024-341-S en date du 08 novembre 2024,
Considérant que les travaux ne seront pas terminés à la date fixée sur l'arrêté n°2024-341-S,
Vu la demande de prolongation en date du 23 décembre 2024 par **l'Entreprise de la SADE** concernant la réalisation des travaux pour des branchements neufs d'eau potable – **rue Gisèle Thauvoye** à DECHY,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1^{er}

L'arrêté n°2024-341-S en date du 08 novembre 2024 reste applicable jusqu'au 24 janvier 2025.

Article 2.

Les autres articles de l'arrêté n°2024-341-S restent inchangés.

Article 3.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur **l'Entreprise de la SADE**
- Monsieur le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY
Le 23 décembre 2024

Le Maire

Publié sur le site de la ville le 24 décembre 2024

Jean-Michel SZATNY

